Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 53 (1989)

Heft: 209-210

Artikel: Le discours subjectif dans les Lais de Marie de France : à propos d'une étude récente

Autor: Rychner, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DISCOURS SUBJECTIF DANS LES *LAIS* DE MARIE DE FRANCE.

A PROPOS D'UNE ÉTUDE RÉCENTE

Je suis, hélas! on ne peut plus d'accord avec les critiques que Manuel Bruña Cuevas fait à la ponctuation de mon édition des *Lais* relativement au discours indirect libre[1]. Le rouge me monte au front à me relire, mais ma honte a cela de bon, pour moi en tout cas, qu'elle renouvelle mon besoin de voir plus clair dans cette forme de discours chez Marie et qu'elle aiguise l'exigence d'une définition ou, à tout le moins, d'une description plus complète, qu'il n'entrait pas dans l'intention de M. Bruña Cuevas de donner. Je reprends donc les exemples des *Lais* (mais non ceux des *Fables*) dans un classement d'ensemble.

Sur quels traits le fonder? Dans l'exemple le plus simple: *Paul vient de téléphoner. Il est très déprimé*[2], je rappellerais d'abord ce qui va peut-être de soi mais qui est essentiel: si *Il est très déprimé* est interprété comme ce qu'a dit Paul, c'est que celui-ci a d'abord été placé dans la situation ou l'acte de parler, au téléphone en l'occurrence. Le « discours indirect libre » ne se limite donc pas à la proposition *Il est très déprimé,* qui, seule, n'aurait aucune valeur subjective. Il s'agit d'une forme composée de deux parties: une « base », qui n'a rien de subjectif en elle-même, mais qui met le sujet dans une situation telle qu'on va pouvoir lui attribuer l'origine du discours suivant; et, d'autre part, le discours, rendu par le narrateur à la 3e personne, sans reprise du verbe déclaratif et sans marque de subordination. Le secret de la forme est d'évoquer l'énonciation

---

(1) Manuel Bruña Cuevas, *Le style indirect libre chez Marie de France,* dans *Revue de linguistique romane* 52, 1988, 421-446. — Voici la liste des vers dont je ponctuerais aujourd'hui la fin de deux-points, contrairement à ce que j'avais fait: G 597, 609, 829; Eq 114, 234; F 254, 297, 318, 368, 500; B 173, 270; Lv 307, 376; Y 424, 474, 518; M 131, 234, 366; Chv 38, 54, 67; El 58, 106 (?), 248, 509, 540, 552, 630, 724, 769, 972. — Ponctuer d'une virgule la fin des vers Eq 230, Lv 377, M 232 et 369, Chv 39. — Supprimer les guillemets aux vers M 235 et 246, 273 et 275, El 59 et 74, 510 et 518.

(2) Bernard Cerquiglini, *Le style indirect libre et la modernité,* dans *Langages* 73, mars 1984, 7-16, p. 13.

du *sujet* dans celle du narrateur. Cette vertu proprement *subjective* ne lui vient pas tant du discours même que du type de rapport qui s'établit entre le discours et sa base. Il me paraît donc que cette dernière fournit un bon principe de classement et d'appréciation des différentes formes subjectives.

Laissons provisoirement de côté les formes authentiquement discursives, c'est-à-dire celles qui ont pour base un verbe ou une locution déclaratifs, pour rappeler d'abord qu'il existe d'autres formes subjectives, dont la base place le sujet dans une autre activité de conscience que celle de la parole. Ainsi, les exemples non discursifs des *Lais* se répartissent entre quatre types sémantiques de bases: pensée, sentiment, perception et volonté.

La base de pensée exprime souvent la délibération de laquelle vont sourdre, au futur, la décision et le projet. M. Bruña Cuevas en a cité le plus bel exemple (p. 438), celui de la réflexion d'Eliduc sur le lieu où il pourrait ensevelir le corps de son amie (El 885-902). La base comprend deux vers seulement, qui fixent objectivement le thème de la pensée: *Elidus prist a purpenser Quel part il la purrat porter.* La délibération intérieure et subjective comporte d'abord l'image qu'Eliduc porte en lui du coin de terre qu'il habite (vv. 887-894), puis la décision qu'il prend de déposer le corps dans la chapelle d'un ermite de sa connaissance et d'y fonder une abbaye (vv. 895-902). — Voici, d'autre part, l'exemple le plus court du même schème délibération - décision; il a pour sujet le méchant mari de l'héroïne du *Laüstic,* et le verbe *se purpensa* y condense les deux opérations:

Ls 93 D'une chose se purpensa:
Le laüstic enginnera.

Nous assimilons la pensée à un discours, c'est entendu! mais la base est spécifique et c'est son rapport avec elle qui intériorise le futur du vers 94.

D'une base de pensée exprimant un jugement, la partie subjective de la forme composée donne la raison, invoquée *in petto* par le sujet. Le roi de Pistre n'éconduit pas le jeune prétendant de sa fille, mais il juge sa demande déraisonnable: tant de candidats valeureux se sont essayés vainement à l'épreuve imposée:

DA 159 Li reis ne l'en escundist mie,
Mes mut le tint a grant folie,
Pur ceo qu'il iert de jeofne eage:
Tant produme vaillant e sage
Unt asaié icel afaire
Ki n'en purent a nul chief traire!

Voici deux exemples de bases exprimant un sentiment que la forme subjective justifie. Tristan se réjouit de la nouvelle qu'il vient d'apprendre, que la reine se rendra bientôt à Tintagel: il ne pourra donc manquer le la voir:

Chv 44 Tristram l'oï, mut se haita:
Ele n'i purrat mie aler
K'il ne la veie trespasser.

L'amie de Milon, qui l'a rendue mère, redoute le projet de son père de la marier à un autre homme:

M 127 Quant ele sot cele aventure,
Mut est dolente a demesure
E suvent regrette Milun,
Kar mut dute la mesprisum
De ceo qu'ele ot eü enfant:
132 *Il le savra demeintenant.*

La base, ici, occupe les vers 128-131; le narrateur y «analyse» les sentiments de la jeune femme sans subjectivité, au sens où j'entends le mot. Marie dénote la douleur (*dolente*), les regrets (*regrette*) et leur raison (*kar mut dute*) sans laisser percer leur image intérieure dans la conscience du sujet. En revanche, elle exprime subjectivement le motif de la crainte (v. 132, dont le sujet grammatical est le mari futur), qui est assurément ce qu'elle a de plus intime. Cette subjectivité n'est possible que dans la suite de la base dénotée du sentiment, *dute*; elle naît en quelque sorte d'elle.

D'une base de perception, je citerai trois exemples: les deux premiers d'une perception sensorielle, vue et ouïe, le troisième d'une perception mentale. Eliduc, ayant déposé dans une chapelle le corps de l'amie qu'il croit morte, va chaque jour le contempler et prier pour elle:

El 967 El bois alot, a la chapele,
La u giseit la dameisele.
En la paumeisun la trovot:
970 *Ne reveneit ne suspirot.*
De ceo li semblot grant merveille
K'il la veeit blanche e vermeille:
973 *Unkes la colur ne perdi,*
Fors un petit qu'ele enpali.
Mut anguissusement plurot
E pur l'alme de li preiot.

L'accent subjectif des vers 970 et 973-974 tient assurément aux verbes de perception *trovot* et *veeit,* qui placent la jeune fille dans la vision d'Eliduc;

sans eux, la description serait objective, c'est-à-dire entièrement du narrateur, qui analyse lui-même l'étonnement d'Eliduc au vers 971.

Une servante de la mère du Fresne s'est chargée d'aller déposer le bébé indésirable sous le porche d'une église. Elle chemine de nuit à la recherche d'un village:

F 144 Bien loinz sur destre aveit oï
Chiens abaier e coks chanter:
Iloc purrat vile trover.

La perception des aboiements lointains et du chant du coq n'est pas en elle-même subjective; elle est dénotation objective d'un phénomène sensoriel. Mais elle rend possible l'énonciation subjective du vers 146, c'est-à-dire le type d'énonciation du narrateur qui est perméable à son origine subjective.

Perception mentale enfin. Lanval, vexé par l'injure de la reine, s'est laissé aller à lui dire qu'il avait une amie bien plus belle qu'elle; ce faisant, il a rompu la condition du secret que la fée avait explicitement mise à leur amour. Rentré chez lui, il comprend rapidement qu'il a perdu toute possibilité de contact avec son amie; auparavant, il suffisait qu'il pense à elle pour qu'elle soit à ses côtés:

Lv 333 A sun ostel fu revenuz;
Il s'esteit bien aparceüz
Qu'il aveit perdue s'amie:
Descovert ot la druërie.

Si le caractère subjectif du dernier vers ne fait guère de doute, c'est que la perception du vers 334, sans être elle-même subjective, nous a transportés dans la représentation que le héros se fait lui-même de la raison de son malheur.

La base constituée par une action visant à un but autorise l'interprétation subjective de l'intention. Avant de se défaire d'elle et de la confier à la servante qui doit la déposer à la porte d'une église, la mère du Fresne lui attache au bras un anneau d'or, afin que ceux qui la trouveront sachent qu'elle est d'origine noble:

F 127 A une piece d'un suen laz
Un gros anel li lie al braz;
De fin or i aveit une unce,
El chestun out une jagunce,
La verge entur esteit lettree:
132 *La u la meschine ert trovee,*
Bien sachent tuit vereiement
Qu'ele est nee de bone gent.

Les vers 132-134 révèlent le but que la mère assigne à l'action du vers 128 tel qu'elle l'envisage elle-même. Le subjonctif (*sachent*) s'ajoute ici à la configuration textuelle formée de deux parties d'énonciation différente pour faire de ces trois vers l'expression intériorisée d'un dessein.

Tristan grave son nom sur la fameuse branche de coudrier qu'il dépose sur le chemin de la reine :

Chv 53 Quant il ad paré le bastun,
De sun cutel escrit sun nun :
55 *Se la reïne s'aparceit,*
Ki mut grant garde s'en preneit
(Autre feiz li fu avenu
Que si l'aveit aparceü),
De sun ami bien conustra
60 *Le bastun, quant el le verra.*

Je ne pense pas que l'hypothèse formulée au vers 55 trahisse en elle-même la subjectivité des vers 55-60[3] : Marie pourrait tout aussi bien la prendre à son compte, en jouant à ne pas savoir ce qui se passera. Mais il est de fait qu'un rapport s'établit entre la signature volontaire du message et la spécification, dès lors subjective, de son but.

Je ne relève qu'un exemple d'une base exprimant la volonté, proche parente de l'action intentionnelle. Guilladon, la fille du roi d'Exeter, après avoir vu Eliduc, est décidée à nouer avec lui des relations amoureuses :

El 327 La pucele ki l'ot veü
Vodra de lui fere sun dru :
329 *Unques mes tant nul ne preisa !*
Si ele peot, sil retendra.

Les vers 329-330 reflétaient probablement, pour Marie de France, l'aspect « natif » des réflexions de Guilladon. Mais, bien souvent, le verbe *voleir* fait problème : quand exprime-t-il l'intention du sujet subjectivement, c'est-à-dire conformément à ce qu'il se serait dit lui-même s'il avait formulé sa volonté, et quand le narrateur l'utilise-t-il simplement pour prêter une intention au personnage, en dénotation ? Les deux emplois sont attestés dans les *Lais,* le second beaucoup plus souvent que le premier. Lorsque Marie dit de l'héroïne d'*Yonec,* par exemple, qu'elle 'veut voir souvent son ami', il n'y a aucune raison d'entendre dans cette proposition la voix de la jeune

(3) Cf. M. Bruña Cuevas, pp. 435-436.

femme; c'est un désir que Marie dit qu'elle a, en énonciation analytique ou dénotative:

Y 217 Or li plest plus a surjurner
Qu'en nul autre deduit aler!
Sun ami voelt suvent veeir
E de lui sun delit aveir;
Des que sis sires s'en depart,
E nuit e jur e tost e tart
Ele l'ad tut a sun pleisir.
Or l'en duinst Deus lunges joïr!

Pour produire un exemple sûr de l'emploi subjectif de *voleir,* je suis obligé de le prélever dans le stock des formes proprement discursives que nous avons réservées. Milon demande à son amie la permission de passer sur le continent pour y rechercher leur fils et pour s'essayer aux armes contre un champion dont la renommée a franchi la Manche:

M 365 Quant ele oï sa volenté,
Mercie l'en, si li sot gré:
Quant pur lur fiz trover e quere
Voleit eissir fors de la tere
E pur le bien de lui mustrer,
370 *Nel voleit mie desturber.*

Le vers 370 exprime sans doute subjectivement l'accord de la dame, qui a été placée dans la parole par la base *mercie l'en, si li sot gré.*
En dehors de ces cas assurés, il en est plusieurs d'incertains. M. Bruña Cuevas a considéré, par exemple (pp. 439-440), comme subjectives les trois occurrences de *voleir* dans le passage suivant d'*Eliduc,* où le héros apprend la situation critique du roi d'Exeter et décide de lui offrir son service:

El 103 Elidus en oï parler,
Ne *voleit* mes avant aler;
Quant iloc ad guere trovee,
106 Remaneir *voelt* en la cuntree;
Le rei ki plus esteit grevez
E damagiez e encumbrez
109 *Vodrat* aidier a sun poeir
Et en soudees remaneir.
Ses messages i enveia [...]

Si Marie a laissé filtrer la voix intérieure d'Eliduc à travers sa propre énonciation, comme il est en effet possible, il faudrait alors considérer le vers 103 comme une base de perception; ou bien penser que l'expression subjec-

tive n'engage que les 2e et 3e occurrences de *voleir,* ou la 3e seulement; la base serait dans ce cas fournie par le vers 104, ou le vers 106, et serait de volonté. Je ne vois pas que les temps différents des trois occurrences aident à résoudre le problème[4]. Les formes en elles-mêmes sont d'apparence objective; pour acquérir valeur subjective, elles doivent pouvoir prendre appui sur une aire de lancement appropriée, et, même alors, elles ne s'envolent pas toujours... Ceci ne signifie d'ailleurs nullement, à mon sens, que les narrateurs du XIIe siècle ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

*

J'en viens aux formes subjectives de discours, c'est-à-dire à celles dont la base place le sujet dans l'acte de la parole. Elles sont de beaucoup les plus nombreuses; j'en compte 68 occurrences dans l'ensemble des douze lais (le chiffre impliquant naturellement une certaine part d'appréciation). 57 d'entre elles ont une base de parole *stricto sensu*:

- discours indirect dont la proposition complétive est à l'indicatif ou au conditionnel (19 occurrences)[5];
- discours indirect dont la proposition complétive est au subjonctif (12 occ.)[6];
- discours indirect dont la proposition complétive est «faussement» interrogative (7 occ.)[7];
- discours indirect dont la proposition complétive est «vraiment» interrogative (2 occ.)[8];
- verbe déclaratif suivi d'un infinitif (2 occ.)[9];
- discours performatif (mention narrative d'un acte parlé) (15 occ.)[10].

Le discours subjectif est donc précédé d'un discours indirect dans 40 occurrences sur 57, cependant que le discours performatif totalise le nom-

(4) Incertitude également quant à F 214, B 102, DA 219, El 765.
(5) Les références suivantes sont au premier vers de la partie subjective du discours: B 209, Chv 39, El 149, 510, 770, Eq 115, 235, 238, F 16, 98, 330, G 615, Lv 317, 465, Y 172, 174, 241, 327, 519.
(6) B 174, DA 86, 157, El 51, 279, 1124, F 319, 501, Lv 355, 544, Y 425, 475.
(7) B 271, Chv 101, El 249, F 298, G 610, M 58, 495.
(8) El 725, 882.
(9) Chv 86, Y 493.
(10) El 59, 507, 982, 1133, G 361, 647, 723, 830, 861, Lv 245, 377, 531, M 32, 367, Y 196.

bre appréciable de 15 occurrences, qui interdirait à lui seul — remarquons-le en passant — de voir dans le discours subjectif la continuation sans *que* d'un discours indirect (puisque, dans ce cas, il n'y a pas de discours indirect).

A ces 57 exemples proprement discursifs, il convient d'ajouter 4 occurrences de dons[11] et 7 occurrences de messages. La base des premiers place le sujet dans l'acte du don, qui implique le discours qui le constitue ou l'intention qui le justifie. Pour les messages, s'il s'agit de leur envoi, la base est proche d'une base discursive[12]; mais, s'il s'agit de leur réception[13], la base place le sujet dans la lecture de la parole d'un autre, qui constitue alors le discours subjectif.

Le discours subjectif exige la base de parole, mais il ne se rattache ni grammaticalement ni sémantiquement au verbe déclaratif initial. La femme d'Eliduc s'inquiète de son humeur chagrine à son retour d'Angleterre:

El 721 Ele li demandot suvent
S'il ot oï de nule gent
Qu'ele eüst mesfet u mespris
Tant cum il fu hors del païs:
725 *Volentiers s'en esdrescera*
Devant sa gent, quant li plarra.
« Dame, fet il, pas ne vus ret [...]

L'offre de Guildeluec, au vers 725, ne se range évidemment pas dans sa question (*demandot*), mais on ne la comprendrait pas si celle-ci n'avait pas fait de Guildeluec un sujet parlant. L'offre se rapporte en fait aux vers 723-724, qui ne sont même pas dans la dépendance immédiate du

(11) DA 145 (?), El 631, 1140, Lv 136.

(12) M 361: *Tut sun curage li manda, Brief e seel li enveia* [...]; El 111: *Ses messages i enveia E par ses lettres li manda* [...]; Chv 61: *Ceo fu la summe de l'escrit Qu'il li aveit mandé e dit* [...]. La base du discours subjectif constituant le message du roi de Petite-Bretagne à Eliduc ne comprend pas de verbe déclaratif, mais elle implique clairement la formulation d'un message: *Dedenz le terme ke ceo fu, Ses sires l'ot enveié quere Treis messages fors de la tere* [...] (El 550-552).

(13) M 235, 273, 516. — Je n'ai pas compris dans le compte d'ensemble les discours subjectifs de M 75-76 et 84-86, qui appartiennent à un message que le sujet dit à son allocutaire, en discours direct, d'envoyer à un tiers; cf. à ce sujet J. Rychner, *Messages et discours double,* dans *Studies in Medieval French Language and Literature Presented to Brian Woledge...,* Genève, 1987, 145-161.

verbe déclaratif. Le rapport sémantique s'établit du discours subjectif à un détail du discours indirect.

Milon raconte ses amours à son fils :

M 488 Milun ad a sun fiz cunté
De sa mere cum il l'ama,
E cum sis peres la duna
A un barun de sa cuntree,
E cument il l'ad puis amee
E ele lui de bon curage,
E cum del cigne fist mesage :
495 *Ses lettres li feseit porter,*
Ne s'osot en nul liu fier.
Li fiz respunt : « Par fei, bels pere [...]

Du long discours indirect, le discours subjectif des vers 495-496 ne retient pour l'éclaircir que le détail du cygne messager et fait ainsi figure d'un complément d'information, ajouté pour ainsi dire par le sujet lui-même à la relation de son récit par le narrateur. On remarquera au vers 496 le rappel plus personnel des conditions difficiles dans lesquelles ces amours avaient été vécues.

Le prétendant à la fille du roi de Pistre lui demande de s'enfuir avec lui, car il ne pourrait l'obtenir de son père qu'en surmontant une épreuve impossible :

DA 84 Anguissusement li requist
Que s'en alast ensemble od lui :
86 *Ne poeit mes suffrir l'enui ;*
S'a sun pere la demandot,
Il saveit bien que tant l'amot
Que pas ne li vodreit doner,
Si il ne la puïst porter
91 *Entre ses braz en sum le munt.*
La damisele li respunt [...]

La configuration du passage ressort avec netteté. La demande du jeune homme est relatée dans les vers 84-85 en énonciation narrative simple, comme un fait. Elle est suivie de son motif, exprimé dans un type d'énonciation qui, relativement à ce qui précède, rend beaucoup plus proche la voix même du jeune homme. Quant au sens, les vers 86-91 justifient la requête, mais là n'est pas l'essentiel de la forme, qui réside dans le jeu des deux énonciations.

Le discours subjectif exprime couramment (j'en compte 13 occurrences en plus du dernier exemple) la justification d'un acte parlé formulé en discours indirect. Justification d'un ordre ou d'un conseil par une intention (Chv 86, F 501, Y 172), par une appréciation (Lv 544) ou par la volonté d'un tiers à laquelle le sujet se réfère (Lv 355); justification d'une demande par une intention (DA 157, El 118, Y 196), par l'étonnement (El 279), par le rappel du droit du sujet à l'obtenir (El 51); justification d'un acquiescement par une volonté motivée (M 367) ou d'un refus par l'affirmation d'un principe (F 98) ou d'une impossibilité (Lv 465); justification d'un contentement par une intention (Y 510). Ce résumé montre assez que l'énonciation subjective s'accorde à l'aptitude de ces justifications-là (volonté, intention, appréciation, étonnement, affirmation) à être représentées dans la perspective ou la conscience du sujet. — Cette subjectivité atteint son comble dans l'expression d'un motif fallacieux: ce n'est pas pour se reposer que la reine ordonne aux chevaliers de sa suite de s'arrêter, mais pour retrouver Tristan, dont elle a compris le signal:

Chv 79 La reïne vait chevachant.
Ele esgardat tut un pendant,
Le bastun vit, bien l'aparceut,
Tutes les lettres i conut.
Les chevaliers ki la menoent
E ki ensemble od li erroent
Cumanda tuz a arester:
Descendre voet e resposer.
Cil unt fait sun commandement [...]

L'apport de sens du discours subjectif n'est pas toujours aussi nettement définissable que dans le cas d'une justification; il double souvent, en la complétant et en la spécifiant, l'information donnée d'abord en discours performatif ou indirect. Le roi d'Exeter s'efforce de détourner Eliduc de répondre à l'appel de son seigneur de Petite-Bretagne:

El 628 Del suen li ad offert asez,
La tierce part de s'herité,
E sun tresur abaundoné:
631 *Pur remaneir tant li fera*
Dunt a tuz jurs le loëra.
« Par Deu, fet il, a ceste feiz [...]

L'intention exprimée dans les vers 631-632 double sans nécessité de sens les vers précédents; elle fait voir pourtant le versant subjectif de l'offre du roi, dans un échange discursif plus direct. — Même remarque au sujet de la déclaration d'amour d'Equitan à la femme de son sénéchal:

Eq 113 Sun curage li descovri;
Saveir li fet qu'il meort pur li:
Del tut li peot faire confort
E bien li peot doner la mort.
« Sire, la dame li ad dit [...]

Dans le *Fresne,* le chevalier dont la femme vient de mettre au monde deux jumeaux est tout heureux d'annoncer la nouvelle à son ami:

F 12 Sis sire en est liez e joianz;
Pur la joie que il en a
A sun bon veisin le manda
Que sa femme ad deus fiz eüz:
16 *De tant de force esteit creüz!*
L'un li tramettra a lever,
De sun nun le face nomer.
Li riches hum sist al mangier,
A tant es vus le messagier [...]

Les vers 13-15 établissent le fait du message, qu'ils motivent par la dénotation de la joie du sujet. Les vers suivants précisent, certes, la teneur du « faire-part », mais ce n'est pas à ce plan-là qu'on rendra le meilleur compte de leur raison d'être. Leur énonciation donne le message tout chaud: un certain humour modalise sans doute le vers 16 et la demande de parrainage enrichit d'amitié l'information. Le message n'a sans cela pas d'autre utilité, dans l'organisation narrative du lai, que de susciter la remarque désobligeante de la femme de l'ami.

Les vassaux de Guron s'irritent de son concubinage avec le Fresne; ils lui demandent de l'abandonner et d'épouser une femme de son rang, qui puisse lui donner un héritier légitime:

F 316 Soventefeiz a lui parlerent
Qu'une gentil femme espusast
E de cele se delivrast:
Lié sereient s'il eüst heir
Ki aprés lui peüst aveir
Sa terë e sun heritage.
Trop i avreient grant damage
Si il laissast pur sa suinant
Que d'espuse n'eüst enfant.
Jamés pur seinur nel tendrunt
Ne volentiers nel servirunt,
Si il ne fait lur volenté.
Li chevaliers ad graanté [...]

Le discours subjectif donne certes un motif à l'intervention des vassaux, mais il exprime principalement leurs désirs, leurs inquiétudes et leurs menaces. C'est pour représenter leur point de vue que Marie recourt à cette forme, dont l'ampleur et la vivacité relèguent ici la base narrative (vv. 316-318) au rang de simple introduction thématique. La distribution des fonctions entre le discours subjectif et sa base rappelle en effet, dans ce type, celle qui règle les rapports entre le discours direct et certaines de ses introductions: expression thématique de 3e personne et développement du thème dans l'énonciation du sujet. A l'appui de cette observation, je cite encore les deux exemples suivants. Equitan promet à la femme de son sénéchal de l'aider à supprimer son mari:

Eq 237 Il li respunt que si ferat:
Ja cele rien ne li dirrat
Que il ne face a sun poeir,
Turt a folie u a saveir.
«Sire, fet ele [...]

L'abbesse raconte au Fresne comment on l'avait trouvée dans la fourche de l'arbre dont elle a gardé le nom:

F 295 L'abeesse li ot rendu
E dit coment ert avenu
Quant primes li fu enveiee:
Desus le freisne fu cuchiee;
Le palie e l'anel li bailla
Cil ki primes li enveia;
Plus d'aveir ne receut od li;
Come sa niece la nuri.
La meschine bien les gardat [...]

A la rigueur, les vers Eq 237 et F 296-297 se suffiraient à eux-mêmes: la réponse du roi et le récit de l'abbesse se réduiraient alors à ce résumé narratif. Mais il est bien évident qu'ils ont été conçus comme la base objective d'un développement subjectif qui les reprend et qui constitue avec eux une seule configuration textuelle(14).

On comprend qu'un discours performatif de base entretienne facilement ce type de rapports avec le discours subjectif, puisqu'il réduit précisément l'acte discursif à sa mention narrative. Eliduc expose à ses amis la disgrâce qui l'a frappé: *Del rei sun seignur lur mustra E de l'ire que vers lui a* (El 57-

(14) Cf. aussi Lv 317, M 58 et Y 327, dont la base est également en discours indirect.

58); ces deux vers «introduisent» un discours subjectif de 16 vers. Les amis de Guigemar l'engagent à prendre femme:

G 645 Femme voleient qu'il preisist,
Mes il del tut les escundist:
Ja ne prendra femme a nul jur,
Ne pur aveir ne pur amur,
S'ele ne peüst despleier
Sa chemise sanz depescier.
Par Breitaine veit la novele [...]

L'amie de Guigemar, de son côté, refuse les avances de Mériadeuc, en lui exposant la condition de la ceinture:

G 721 Il la requiert, el n'en ad cure,
Ainz li mustre de la ceinture:
Jamés humme nen amera
Si celui nun ki l'uverra
Sanz depescier. Quant il l'entent [...]

Un discours subjectif développe de la même façon la mention du don que la fée fait à Lanval(15):

Lv 135 Un dun li ad duné aprés:
Ja cele rien ne vudra mes
Que il nen ait a sun talent;
Doinst e despende largement,
Ele li troverat asez.
Mut est Lanval bien assenez [...]

Dans tous les exemples de ce type, le discours subjectif «revient» en quelque sorte, dans son énonciation spécifique, sur la base qui l'annonce; il la développe, mais il y a superposition au moins partielle de la base et du discours. Il est beaucoup plus rare, dans les *Lais,* que le discours subjectif s'ajoute linéairement au discours de base, sans que le changement d'énonciation accuse une différence bien sensible de contenu ou de tonalité. Les cas en sont d'ailleurs discutables, car le changement d'énonciation subsiste et crée la différence... Mais enfin, par exemple, dans les recommandations de Muldumarec à la mère d'Yonec, il n'y a pas de décalage très net entre les vers 424 et 425; cela tient peut-être au fait que le discours indirect de base

(15) Voir également le message du seigneur d'Eliduc (El 553), la convocation des demoiselles de la reine (Lv 245), l'admiration des habitants de *Kardoel* pour les messagères de la fée (Lv 531), le serment juré à Guigemar (G 861), le «congé» d'Eliduc à Guildeluec (El 1133).

prête déjà au sujet une activité énonciatrice très nette grâce au cumul et à l'accent de ses verbes déclaratifs *conjure* et *defent*:

Y 421 S'espee li cumande e rent,
Puis la cunjurë e defent
Que ja nuls hum n'en seit saisiz,
424 Mes bien la gart a oés sun fiz:
Quant il serat creüz e granz
E chevaliers pruz e vaillanz,
A une feste u ele irra
Sun seigneur e lui amerra;
En une abbeïe vendrunt [...]

*

J'imagine que le sens et la fonction du discours subjectif ressortent avec une netteté suffisante des exemples précédents: il rapporte à la parole du sujet un développement et souvent une spécification de tel point du discours de base qui, quant au sens, se prête à son expression subjective. Il nous reste à faire quelques observations sur les caractéristiques formelles de cet ensemble discursif, et, plus particulièrement, de sa seconde partie.

A cet égard, le trait fondamental est sans doute l'absence de toute marque de liaison entre le discours de base et le discours subjectif: le premier donne sur le second, dans une relation qui tient de l'apposition (mihi dixit Albert Henry) et que nous notons par deux-points; cette ponctuation exprime précisément l'absence de marque explicite de liaison et le débouché immédiat sur quelque spécification. M. Bruña Cuevas insiste sur la pause nécessaire devant la partie subjective du discours; je parlerais plus volontiers d'intonation: à moins que le discours de base n'ait pris une ampleur inhabituelle, l'intonation qui le suit est suspensive et fait attendre la suite.

Libre, en grammaire explicite, de subordination à son discours de base, le discours subjectif commence par un ordre des mots propre à une attaque de phrase[16]. Je n'ai pas inclus dans la liste des formes initiales données

(16) Le discours subjectif commence par le sujet nominal (Lv 355), le sujet pronominal (DA 157), l'attribut (El 882, 1124, F 319, M 516), le complément direct (El 1133, M 58, 495, Y 172, 475), un complément nominal prépositionnel (Chv 39, 101, F 16, 298, 501, Lv 317, 377, Y 174, 519), un complément pronominal ou adverbial prépositionnel (Chv 68, El 510, 982, Eq 115, G 361, 861, Lv 245, Y 241, 327), un participe passé antéposé (B 209), un infinitif dépendant de *voleir* (Chv 86, G 830, Y 196), un infinitif prépositionnel (El 631, F 98), une forme verbale niée par *ne* (DA 86, Lv 531, M 32,

dans la note 16 les mots que M. Bruña Cuevas appelle « démarcateurs » et qui signaleraient le discours subjectif. Avant de m'interroger sur l'un ou l'autre de ces monosyllabes, j'éprouve le besoin d'une remarque préalable : il est bien entendu, n'est-ce pas, que ces « démarcateurs » ne constituent pas le discours subjectif, mais que, en sens inverse, le discours en utilise la valeur inaugurante dans un développement. Ceci dit, je n'ai rien à observer sur les adverbes *or* et *ja* que l'on rencontre, en effet, en tête du discours subjectif[17] comme en tête d'autres phrases. Mais qu'en est-il des autres « démarcateurs », à savoir *si, car, et* et *mes* (p. 428) ?

Pour *et,* les deux seuls passages où la question se pose sont, me semble-t-il, celui d'*Equitan,* que M. Bruña Cuevas a cité p. 432, et celui de *Guigemar* que voici. Guigemar a raconté son histoire au mari qui l'a surpris en compagnie de sa femme et qui lui répond maintenant :

G 611 Il li respunt que pas nel creit,
E s'issi fust cum il diseit,
Si il peüst la neif trover,
Il le metreit giers en la mer :
615 *S'il guaresist, ceo li pesast,*
E bel li fust si il neiast !
Quant il l'ad bien aseüré,
Al hafne sunt ensemble alé.

Les vers 615-616 sont de toute façon en discours subjectif, mais celui-ci commence-t-il dès le vers 612, sur la conjonction *e*? Je pense quant à moi que celle-ci introduit une seconde complétive sans *que* (v. 614), précédée de deux hypothétiques. Les éventualités qui engagent les sentiments du mari (*li pesast, bel li fust*) seraient seules traitées subjectivement, conformément à la tendance de Marie, attestée par l'ensemble des exemples, de donner au discours un contenu approprié à son énonciation subjective[18].

---

273), un adverbe (*mut* El 51, 59, 279, 553 ; *trop* Lv 544 ; *bien* B 174, El 770, 1140 ; *avant* El 118 ; *volentiers* El 725 ; *unques* El 249, 507), une proposition subordonnée (temporelle B 271, Y 425 ; hypothétique G 615 ; causale M 367).

(17) *Or*: F 330, G 610, M 235, 364 ; *ja*: DA 145, El 149, Eq 238, G 647, Lv 136, 466.

(18) L'exemple d'*Equitan* est analogue. Il n'y a pas de raison (si ce n'est ma ponctuation malencontreuse du v. 230) de considérer la proposition coordonnée en *e* (v. 231 s.) comme autre chose qu'une seconde complétive sans *que* (telle qu'il y en a plusieurs dans les *Lais*: B 172-173, El 114-117, F 224, 318, G 202, 752, Ls 76, etc.), le discours subjectif comprenant alors les seuls vers 235-236 ; la femme du sénéchal y requiert l'aide du roi, qui répond ensuite à cette demande-là.

Je ne m'attarde pas à la conjonction *mes,* qui me paraît également coordonner une seconde proposition complétive du discours indirect[19], mais le rôle inaugurant de *kar* à la tête d'un discours subjectif soulève des doutes plus graves, étant donné l'importance de cette conjonction dans la grammaire narrative du XIIe siècle. Je l'y ai beaucoup observée[20] et je l'y ai vue, notamment chez Marie de France, dans la fonction constante de conjonction justifiant explicitement l'énonciation de la proposition précédente. Or — nous l'avons vu — l'articulation du discours subjectif à son discours de base a pour premier trait d'être implicite, je veux dire sans mot de liaison; *kar* constituerait donc une importante exception. En fait, je trouve la particule dans deux passages[21] où elle pourrait éventuellement inaugurer un discours subjectif:

El 875 A ses cumpainuns demanda
Queil cunseil chescuns li dura,
U la pucele portera,
Kar de li ne se partira
Si serat enfuïe e mise
Od grant honur, od bel servise,
En cimiterie beneeit:
Fille ert a rei, s'en aveit dreit.
Cil en furent tuit esgaré [...]

Y 236 La vielle dist qu'el ne saveit,
Kar nuls ne pot parler od li

(19) Voir El 115, 956, Lv 390, Y 261, 424.

(20) Voir le chap, IV de *La narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques œuvres des XIIe et XIIIe siècles,* Genève, 1989 (à paraître). — Annie Delbey, dans le même fascicule de la *Revue de linguistique romane* où paraissait l'article de M. Bruña Cuevas (*Les connecteurs* car - que - puis que *et la justification en ancien français,* pp. 397-419), n'a pas évoqué la question de la subjectivité éventuelle de la proposition en *car,* mais elle admet (à mon sens, à tort) que cette proposition puisse fonctionner «comme une apposition» (p. 415).

(21) Je me demande, au sujet du *kar* de Y 141 (auquel je prie le lecteur de bien vouloir se reporter), non pas s'il commence un discours subjectif, mais même s'il y a discours dans les vers suivants (Y 142-144, que j'ai comptés comme tels mais qui me paraissent toujours douteux): n'est-il pas peu vraisemblable que l'héroïne dise au chevalier-oiseau son admiration pour sa beauté et en fasse même la raison explicite de son acceptation? Quand il lui répond, le chevalier ne retient du discours que la condition qu'elle a mise à l'amour: il faut qu'il croie en Dieu. Je suppose donc que la proposition en *kar* est la justification, donnée par Marie de France au discours mais hors discours, de l'accord de la jeune femme et que les vers 142-144 en forment la suite, toujours objective. Le vers 144 n'en est-il pas d'ailleurs la preuve?

Ne ele n'ot dru ne ami,
Fors tant que sule remaneit
Plus volentiers qu'el ne suleit :
De ceo s'esteit aparceüe.
Dunc l'ad li sires respundue [...]

Dans les deux exemples, le discours subjectif, que je souligne, commencerait plus tôt, avec *kar,* qui accompagnerait la modification de l'énonciation. Si tel n'est pas le cas, *kar* a pour fonction de justifier la complétive précédente, comme il le ferait en discours direct et comme il le fait, par exemple, dans le passage suivant :

G 125 Començat sei a purpenser
En quel tere purrat aler
Pur sa plaie faire guarir,
Kar ne se voelt laissier murir.

Kar se rencontre aussi dans le cours d'un discours subjectif, où il participe de l'énonciation subjective d'ensemble, mais ne l'inaugure pas :

El 565 Pur sun grant busuin le mandot
E sumuneit e conjurot,
Par l'alïance qu'il li fist
Quant il l'umage de lui prist,
Que s'en venist pur lui aidier,
Kar mut en aveit grant mestier.

El 1127 Cele prenge qu'il eime tant,
Kar n'est pas bien ne avenant
De deus espuses meintenir,
Ne la lei nel deit cunsentir.

Y 173 La dame dist qu'ele est malade :
Del chapelain se prenge garde,
Sil face tost a li venir,
Kar grant poür ad de murir.
La vielle dist : « Vus sufferez [...]

M. Bruña Cuevas, tout en reconnaissant que « bon nombre de cas où *kar* apparaît [en tête de discours subjectif] pourraient donner lieu à discussion » (p. 430), en cite pour certains trois exemples des *Fables* où l'incise *ceo dist* « est une marque irréfutable de parole ». Je les abrège :

Les bestes fist a sei venir ;
Kar il voleit, *ceo dist,* choisir
Ki mielz purreit en bois chacier [...] (XXXVI, 5-7)

Viande demanda e quist;
Kar n'en aveit nïent, *ceo dist,*
En sa maisun n'en sun recet. (XXXIX, 5-7)

Durement maldist la mesure;
Kar ne pot par nule aventure
Od li, *ceo dist,* dreit mesurer. (XC, 3-5)

M. Bruña Cuevas a donné, d'autre part (p. 444), deux exemples de l'incise *ceo dist,* toujours dans les *Fables,* qui attesteraient l'existence de discours subjectifs constitués d'une seule proposition subordonnée:

Si li a un pain demandé,
Qu'il li aveit, *ceo dist,* presté. (IV, 5-6)

Uns poüns fu forment iriez
Vers sei meïsme e curuciez
De ceo que tel voiz nen aveit
Cum a lui, *ceo dist,* avendreit. (XXXI, 1-4)

S'il semble indéniable que *ceo dist* accompagnant le futur d'une proposition indépendante se rencontre quelquefois en discours subjectif[22], il me paraît qu'il ne faut pas analyser l'incise, dans les cinq exemples précédents, autrement que nous le ferions en français moderne en traduisant le premier exemple: 'car il voulait, disait-il, choisir celui qui serait le meilleur à la chasse', proposition justificative que personne, je crois, ne définira comme indirecte libre; 'disait-il' y fait référence *explicite,* comme *ceo dist,* à une allégation du sujet. Je ne trouve donc pas, dans ces exemples des *Fables,* la preuve que *kar* puisse signaler le début d'un discours subjectif.

Resterait le «démarcateur» *si,* non pas dans la construction *n'en turnera si sera prise*[23], où *si* n'est de toute façon pas en tête du discours subjectif, mais dans cet exemple d'*Yonec* (cité par M.B.C., p. 424):

Y 491 Li abes vet od eus parler,
Mut les prie de surjurner:
Si lur musterrat sun dortur,
Sun chapitre, sun refeitur,
E cum il sunt bien herbergié.

(22) Sur base de discours: El 68, G 361; sur base de sentiment: F 372; sur base de pensée: El 895; sur base de comportement: Lv 308.

(23) Étudiée par Christiane Marchello-Nizia, *Dire le vrai: l'adverbe* si *en français médiéval; essai de linguistique historique,* Genève, 1985, chap. VII.

Toutes les conditions étant ici remplies d'un discours subjectif, il faut admettre que l'énonciateur « originel », c'est-à-dire l'abbé, est assez présent dans le discours rapporté et dans le discours subjectif pour que l'unité et la continuité d'énonciation nécessaires à *si* soient assurées. En discours direct, la particule ne ferait aucune difficulté: **Mut vus pri de surjurner: Si vus musterrai mun dortur*[24]... La rareté de *si* en tête d'un discours subjectif ne confirme-t-elle pas cependant l'obstacle que la particule rencontre dans le changement d'énonciation?

En dépit de ce changement, en l'absence de tout mot de liaison, de son ordre des mots de début de phrase et de la présence sporadique d'un « démarcateur », le discours subjectif montre des preuves formelles aussi évidentes de ses liens étroits avec le discours de base, déjà si clairs dans leurs rapports de sens.

La première est si simple qu'on ne la remarque presque plus. Dans une majorité écrasante des cas, la première proposition du discours subjectif reprend le sujet grammatical précédent, sans même le représenter par un pronom. J'en compte 60 exemples, alors qu'un sujet grammatical différent apparaît dans 2 exemples sous forme nominale[25] et dans un exemple sans être exprimé[26] et que 4 discours subjectifs commencent par une construction impersonnelle[27]. Dans 36 des 60 exemples de même sujet, il s'agit de l'auteur du discours.

Je n'insiste pas sur les nombreuses autres liaisons anaphoriques qui font du discours subjectif la suite du discours de base et j'en viens à un autre trait formel qui manifeste cette continuité. Sous le titre de *Les formules postdiscursives* (p. 424), M. Bruña Cuevas a attiré à juste titre l'attention sur certaines formes de retour à la narration qui marquent avec évidence, après le discours subjectif, que le discours a duré jusque là et qui resserrent en un sens l'unité du discours entier (voir par ex. Y 437). Je m'arrête un instant à l'un de ses exemples[28], qui engage une question importante. Il s'agit de la narration du trouble d'Eliduc après sa première rencontre seul à seul avec Guilladon:

El 315 Pur la belë est en effrei,
La fille sun seignur le rei,

(24) Il est possible que El 125 et Lv 393 se prêtent à la même analyse.
(25) Lv 355, M 516.
(26) El 1140.
(27) Chv 68, Eq 235, F 98, Lv 531.
(28) L'exemple de Eq 215-217, en discours direct, n'est pas convaincant.

Ki tant ducement l'apela
E de ceo k'ele suspira.
319 Mut par se tient a entrepris
Que tant ad esté el païs
Que ne l'ad veüe sovent.
322 *Quant ceo ot dit,* si se repent:
De sa femme li remembra
E cum il li asseüra
Que bone fei li portereit
E lëaument se cuntendreit.

Selon M. Bruña Cuevas, le vers 322 prouverait que les vers 319-321 constituent un discours. Il me paraît pourtant assuré que *dire,* ici, a le sens de 'penser'. L'assimilation de la pensée à un discours, bien attestée par l'emploi de *penser* pour *dire* et de *dire* pour *penser,* est connue de Marie. De Guigemar, par exemple, qui vient d'entendre la biche lui annoncer que seule une femme qu'il aimerait saurait le guérir de sa blessure, l'auteur des *Lais* nous dit:

G 129 Il set assez *e bien le dit*
K'unke femme nule ne vit
A ki il aturnast s'amur
Ne kil guaresist de dolur.

Du même Guigemar en proie au trouble de l'amour Marie dira:

G 407 Lors suspirat. En poi de tens
Li est venu novel purpens
E dit que suffrir li estoet,
Kar issi fait ki mes ne poet.

Dire associé à *saveir* (v. 129) ou à *purpens* (v. 408) n'implique pas plus de véritable monologue que *dire* associé à *se tient* (v. 319) dans le passage en cause d'*Eliduc.* La narration du trouble de Guigemar ou de celui d'Eliduc est «subjective» en ceci qu'elle analyse, dans un mouvement qui va de l'extérieur vers l'intérieur, le point de vue du héros et qu'elle en dénote les pensées: *saveir, purpens, se tient.* Nous avons appelé subjectif, quant à nous, un type d'énonciation qui, d'une pensée, d'un sentiment, d'une perception, d'une intention, d'une volonté et, enfin, d'un discours, évoque l'éclosion native, intérieure au sujet. Les vers 319-326 d'*Eliduc* présentent une analyse, dépourvue de ce que nous nommons subjectivité, du jugement (*se tient*) et du souvenir (*li remembra*) du héros.

Quant à sa limite postérieure, j'insisterais plutôt, pour ma part, sur la fréquence des cas (28 exemples, soit plus du tiers) où le discours subjectif,

continuant son discours de base, est lui-même immédiatement suivi par la réponse de son allocutaire ou, à tout le moins, par la mention explicite de la perception du discours par l'allocutaire (9 exemples). Dans les *Lais,* le discours subjectif est donc souvent situé entre le discours qu'il prolonge et la réponse qu'il provoque. Le lecteur pourra facilement s'en rendre compte en relisant nos exemples, dans lesquels j'ai reproduit intentionnellement le début de la suite du discours.

Cette situation textuelle claire aide à comprendre rapidement la subjectivité de certains vers qui n'apparaît peut-être pas *illico.* La vieille chargée de la garde de l'héroïne d'*Yonec* vient lui dire de se lever:

Y 171 Dist li que tens est de lever:
Ses dras li voleit aporter.
La dame dist qu'ele est malade [...]

Le vers 172 pourrait être une information du narrateur, mais, dans cette situation, entre un discours indirect de base et la réponse de la dame, sa subjectivité s'impose: 'elle lui dit qu'il est temps de se lever: elle allait lui apporter ses vêtements'. Voici un exemple analogue au présent:

Y 195 Li chevaliers ad cungié pris:
Raler s'en voelt en sun païs.
Ele le prie ducement [...]

Guilladon invite Eliduc à venir lui rendre visite:

El 275 Par un suen chamberlenc privé
L'ad requis, prié e mandé
Qu'a li venist esbanïer
E parler e bien acuintier:
279 *Mut durement s'esmerveillot*
Que il a li ne repeirot.
Elidus respunt qu'il irrat [...]

Marie pouvait justifier elle-même l'invitation de la jeune fille, mais la situation textuelle des vers 279-280 atteste qu'elle les a sans doute conçus comme subjectifs[29].

Concernant encore les liens du discours subjectif avec son discours de base, il faudrait au moins évoquer la question des temps verbaux. Je le fais brièvement, en prenant pour critère du temps employé dans le discours indirect, non pas le temps du verbe déclaratif, mais celui de la ou d'une proposition complétive; nous avons vu, en effet, que le discours subjectif se lie,

(29) Cf. aussi les vers 367-370 de *Milon* cités ci-dessus p. 62.

quant au sens, à la teneur du discours indirect et non à son verbe introducteur. Cependant, pour une base de discours performatif, c'est-à-dire sans proposition complétive, on ne peut naturellement prendre en considération que le temps du verbe déclaratif.

J'essaie de distinguer du même coup les temps « originels », que le sujet aurait employés en discours direct, des temps adaptés à leur insertion dans un récit concernant le passé. Cette distinction habituelle ne va pas toujours de soi, pour plusieurs raisons. Le passé du sujet, par rapport au moment où il parle, se confond avec le passé du narrateur et tous deux peuvent s'exprimer dans le même temps. Ainsi, le passé simple se rencontre aussi bien en discours transposé dans le temps du narrateur que dans un discours laissé dans le temps du sujet :

Lv 375 Mes de ceo dunt il ot parlé
Reconut il la verité :
De l'amur dunt *il se vanta,*
Dolenz en est, perdue l'a !

Lanval peut avoir dit, dans la réalité fictive : **De l'amur dunt jeo me vantai, Dolenz en sui, perdue l'ai,* de sorte qu'il n'est pas certain que *vanta* soit transposé. Mais le récit de la femme du Bisclavret est évidemment transposé :

B 266 Tut li cunta de sun seignur :
Coment ele l'aveit trahi
E sa despoille li *toli,*
L'aventure qu'il li *cunta,*
E que *devint* e u *ala*;
Puis que ses dras li ot toluz,
Ne fud en sun païs veüz.
Tres bien quidot e bien creeit
Que la beste Bisclavret seit.

L'imparfait peut aussi être original ou transposé (cf. M 495-496 et DA 86-92, ci-dessus p. 65). Le plus-que-parfait de El 512 peut être repéré sur le présent du sujet, mais celui de El 51 est dans le temps du narrateur :

El 508 Ele respunt al chevalier
Que de ceo li esteit mut bel :
Pur ceo li enveiat l'anel
E la ceinturë autresi
Que de sun cors *l'aveit seisi;*
Ele l'amat de tel amur,
De lui volt faire sun seignur.

El 48 Soventefeiz requist le rei
Qu'il escundit de lui preïst
E que losenge ne creïst:
Mut l'aveit volentiers servi.

La différence ne tient pas à celle qui distingue *requist* (El 48) de *respunt* (El 508), puisque *esteit* est bien l'imparfait transposé de *estre* et non le présent de *ester.* — Le conditionnel, lui aussi, peut avoir été employé par le sujet, alors qu'il transpose également ses futurs:

Eq 229 La dame l'en ad mercïé
E dit que mut l'en set bon gré;
E si de ceo l'aseürast
Que pur autre ne la lessast,
Hastivement *purchacereit*
A sun seignur que morz *sereit.*
Legier *sereit* a purchacier,
Pur ceo k'il li vousist aidier.

Lv 465 Il lur dit que il ne poeit:
Ja par li sucurs nen avreit.

Quant à l'imparfait du subjonctif, je m'y perds et préfère n'en pas parler!

Bref, un examen de 65 exemples utilisables me montre une majorité imposante des cas où les temps verbaux du discours subjectif sont en accord avec ceux du discours de base: 51 exemples en tout, dont 35 de temps non transposés, et 16 de temps transposés. Il reste 10 exemples de différence entre le discours de base et le discours subjectif et 4 exemples de discours subjectif lui-même partagé.

Dans 2 exemples des 10 de différence, le discours subjectif est placé dans le temps du narrateur, alors que la complétive du discours indirect est non transposée[30]:

Lv 352 Cil ke li reis i enveia,
Il sunt venu, si li unt dit
Qu'a la curt voise sanz respit:
Li reis *l'aveit par eus mandé,*
La reïne *l'ot encusé.*

Restent donc 8 cas de discours subjectif dont le temps verbal est le même qu'il aurait été en discours direct, alors que le ou les verbes de la partie subordonnée du discours indirect sont transposés. Dans 5 de ces 8 cas, le

(30) L'autre exemple est en El 882 (au moins pour l'imparfait *aveit*).

discours subjectif est au futur, comme si ce temps résistait mieux à la transposition que ceux du présent ou du passé, mais il faut dire que 3 d'entre eux ont pour base un simple discours performatif au passé simple[31]. Voici un exemple[32] d'un discours subjectif à un autre temps non transposé que le futur :

El 243 Cil eurent enveié avant
Un esquïer esperunant,
Ki l'aventure lur mustra
E del soudeür li cunta
Cum il ot ceus de la vencuz
E cum il s'esteit cuntenuz :
249 *Unques teu chevalier ne fu !*
Lur cunestable ad retenu
E vint e noef des autres pris,
E muz nafrez e muz ocis.
Li reis, quant la novele oï [...]

Dans les 4 cas où le discours subjectif est lui-même partagé, il s'agit d'un message et non d'un discours *in praesentia.* Le roi « mande » aux juges de se prononcer sur le cas de Lanval :

Lv 542 Puis ad tuz ses baruns mandez
Que li jugemenz seit renduz :
Trop ad le jur esté tenuz,
La reïne s'en curuçot.

Le message que Tristan grave sur le bâton de coudrier commence par un passé transposé, mais ce qu'il dit du coudrier et du chèvrefeuille est, on le comprend, au présent exprimant une vérité d'ordre général :

Chv 61 Ceo fu la summe de l'escrit
Qu'il li aveit mandé e dit
Que lunges ot ilec esté [...]
68 D'euls deus fu il tut autresi
Cume del chievrefoil esteit
Ki a la codre se perneit :
Quant il s'i est laciez e pris
E tut entur le fust s'est mis,
Ensemble poënt bien durer,
Mes ki puis les voelt desevrer,

(31) Pour les discours indirects, cf. El 725 (cité p. 64) et F 325 (cité p. 67) ; pour les discours performatifs, cf. G 647 (cité p. 69), Lv 245 et M 32.
(32) Cf. aussi F 98 et Chv 86 (cité p. 66).

Li codres muert hastivement
E li chievrefoilz ensement[33].

*

Je termine par une brève évaluation d'ensemble de l'utilisation des formes subjectives dans les *Lais,* sans m'engager cette fois[34] dans leur appréciation relativement au point de vue de Marie de France sur ses personnages.

Premier rappel: comme nous l'avons vu, le discours subjectif proprement dit, c'est-à-dire celui qui, tributaire d'une base discursive (discours performatif ou indirect), réfère à des paroles prononcées par le sujet, est beaucoup plus fréquent que les autres formes subjectives. En d'autres termes, Marie a eu recours à la subjectivité principalementt dans les échanges discursifs de ses récits, où elle fait entendre la voix du sujet dans la 3e personne du narrateur. Les 68 occurrences de discours subjectif totalisent 247 vers, soit environ 3,6 vers par occurrence. Cette moyenne serait ramenée à environ 2,6 vers sans les 8 discours subjectifs les plus longs (ceux qui comptent 8 vers ou plus), qui constituent les emplois les plus marquants de la forme[35]. Il vaut peut-être la peine de relever que celle-ci n'est pas rare dans le récit que fait un personnage à un autre de ce qui lui est arrivé[36].

Marie réserve souvent, à côté de la relation des faits et des échanges discursifs, des passages relativement longs aux sentiments, aux pensées, aux décisions qu'un personnage ressent, conçoit ou prend en lui-même. Les moyens d'expression principaux en restent l'analyse dénotative, y compris le discours indirect[37], et le monologue de discours direct[38]; le discours sub-

(33) Cf. aussi F 16 (cité p. 67), et, probablement, El 770; F 325, cité à la note 31 pour son futur, est également partagé.

(34) Cf. J. Rychner, *La présence et le point de vue du narrateur dans deux récits courts: le* Lai de Lanval *et la* Châtelaine de Vergi, dans *Vox Romanica* 39, 1980, 86-103.

(35) Trois messages: Chv 68 (message de Tristan à Iseut sur le bâton de coudrier), M 235 (message lu par l'amie de Milon), El 553 (message du seigneur d'Eliduc). Plainte de la reine au roi (Lv 317); déclaration d'amour de Guilladon (El 510); intervention des barons auprès de Guron (F 319); recommandations et prédictions de Muldumarec à son amie (Y 425); exposé d'Eliduc à ses gens sur la disgrâce qui le frappe et la décision qu'elle appelle (El 59).

(36) Voir G 605, 825, F 295, B 265, M 488.

(37) Premiers vers des passages en cause: G 123, 196, 682, F 383, Lv 193, Y 45, 213, M 157, El 300, 314, 458, 711, 960.

(38) G 393, 655, 769, Eq 54, F 71, Y 65, Ls 121, M 127, Cht 143, El 386, 585, 935.

jectif n'y prend qu'une faible part. Pour y être utilisé, il devrait, tributaire qu'il est d'un discours narratif, se greffer sur un monologue de discours indirect ou performatif, comme dans le passage suivant de Béroul:

Be 286 Li rois de l'arbre est devalez;
En son cuer dit or croit sa feme
Et mescroit les barons du reigne
Que li faisoient chose acroire
Que il set bien que n'est pas voire
Et qu'il a prové a mençonge:
Or ne laira qu'au nain ne donge
O s'espee si sa merite
Par lui n'iert mais traïson dite,
Ne jamais jor ne mescroira
Tristran d'Iseut, ainz lor laira
La chanbre tot a lor voloir.

Je ne relève qu'un exemple plus ou moins comparable dans les *Lais.* Milon souffre de la renommée que s'est acquise sur le continent un chevalier natif de Grande-Bretagne (c'est son fils mais il l'ignore):

M 341 Milun oï celui loër
E les biens de lui recunter.
343 Mut ert dolenz, mut *se pleigneit*
Del chevalier ki tant valeit:
345 *Pur tant cum il peüst errer*
Ne turneier n'armes porter,
Ne deüst nuls del païs nez
348 *Estre preisiez ne alosez.*
D'une chose se purpensa:
Hastivement mer passera,
Si justera al chevalier
Pur lui leidir e empeirier.
Par ire se vodra cumbatre;
S'il le poet del cheval abatre,
Dunc serat il en fin honiz.

La réaction psychologique de Milon comporte deux mouvements: mécontentement et décision. Si l'on prend *se pleigneit* (v. 343) comme un discours performatif, les vers 345-348 peuvent constituer un discours subjectif. Mais la suite, établie sur la base de pensée *se purpensa,* est une pensée subjective exprimant une intention. M. Bruña Cuevas a eu bien raison d'insister sur l'importance du schème sémantique délibération - décision (pp. 437-440); c'est bien dans ce schème que, dans les *Lais,* et en dehors des échanges discursifs, la subjectivité prend sa plus large part. J'ai déjà dit que M. Bruña

Cuevas en avait cité l'exemple le plus significatif, celui, non pas tant peut-être du projet d'Eliduc de déposer le corps de son amie dans la chapelle d'un ermite, mais de la représentation inscrite en lui de la forêt qui entoure son manoir, non loin de la mer, de son étendue mesurée en lieues et en temps de marche. Il s'en faut d'un cheveu, à vrai dire, que la représentation ne tourne à la description, tant est fine la ligne de fête qui sépare les deux versants.

Neuchâtel. Jean RYCHNER